

BAPTEME CIVIL

Devant être célébré le à heures.....

ENFANT :

NOM
Prénoms
Date de naissance
Lieu de naissance
Domicile
.....

	PERE	MERE
NOM Prénoms Date de naissance Lieu de naissance Domicile Profession
	PARRAIN	MARRAINE
NOM Prénoms Date de naissance Lieu de naissance Domicile Profession

PIECES A PRODUIRE :

- Acte de naissance de l'enfant
- Livret de famille des parents
- Carte nationale d'identité du parrain et de la marraine

Les pièces mentionnées ci-dessus devront être déposées en Mairie, service Etat-Civil au moins 3 semaines avant la célébration du Baptême.